



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Cession des locaux commerciaux rue des Postes et rue Trarieux au profit de la SAS Immobilière Charente

DE20190327_10

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2019
Affichée le 1 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

DOSSIERS PRIORITAIRES

Cession des locaux commerciaux rue des Postes et rue Trarieux au profit de la SAS Immobilière Charente

Direction du Patrimoine et de la
Construction
id : 2483

Conseil municipal
27 mars 2019

10

Rapporteur : Pascal MONIER

La Ville d'Angoulême est propriétaire des locaux sis 14, 16/18, 20, 22, 24 et 26 rue des Postes et des locaux sis 21 et 23/25 rue Trarieux.

Dans le cadre des actions menées en faveur de la dynamique commerciale souhaitée sur le cœur de ville, la collectivité a proposé de céder à la SAS Immobilière Charente ses locaux commerciaux rue des Postes et rue Trarieux.

Cette société sera l'instrument immobilier principal, souhaité par les partenaires institutionnels publics (Conseil Départemental, Communautés d'Agglomérations, Ville d'Angoulême...), pour concourir au développement économique du territoire.

L'objectif de la SAS Immobilière Charente est de constituer un patrimoine immobilier répondant aux besoins des entreprises de la Charente.

Il est proposé de céder à la SAS Immobilière Charente les biens suivants (avis du Domaine joints en annexe) :

Adresse	Référence cadastrale	Montant de cession
14 rue des Postes	AO 305	298 000,00 €
16/18 rue des Postes	AO 536	211 147,00 €
20 rue des Postes	AO 534	190 857,00 €
22 rue des Postes	AO 311	164 320,00 €
24 rue des Postes	AO 312	92 372,00 €
26 rue des Postes	AO 313	234 514,00 €
21 rue Ludovic Trarieux	AO 538	114 667,00 €
23/25 rue Ludovic Trarieux	AO 306	225 103,00 €
	TOTAL	1 530 980,00 €

La Ville d'Angoulême, membre de la SEM Territoires Charente actionnaire majoritaire de la SAS Immobilière Charente, restera vigilante sur la situation particulière de ces commerces et plus généralement sur l'attractivité même de son centre ville, dans le cadre du projet Cœur de Ville.

Les locaux commerciaux rue des Postes et rue Trarieux dépendant du domaine privé de la collectivité, il n'y a pas lieu de procéder à leur déclassement préalablement à la cession.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver la cession des locaux commerciaux sis 14, 16/18, 20, 22, 24 et 26 rue des Postes et sis 21 et 23/25 rue Ludovic Trarieux à la SAS Immobilière Charente pour un montant total de 1 530 980,00 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession dont les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Xavier BONNEFONT
- Jean-Philippe POUSSET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

27 mars 2019

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

